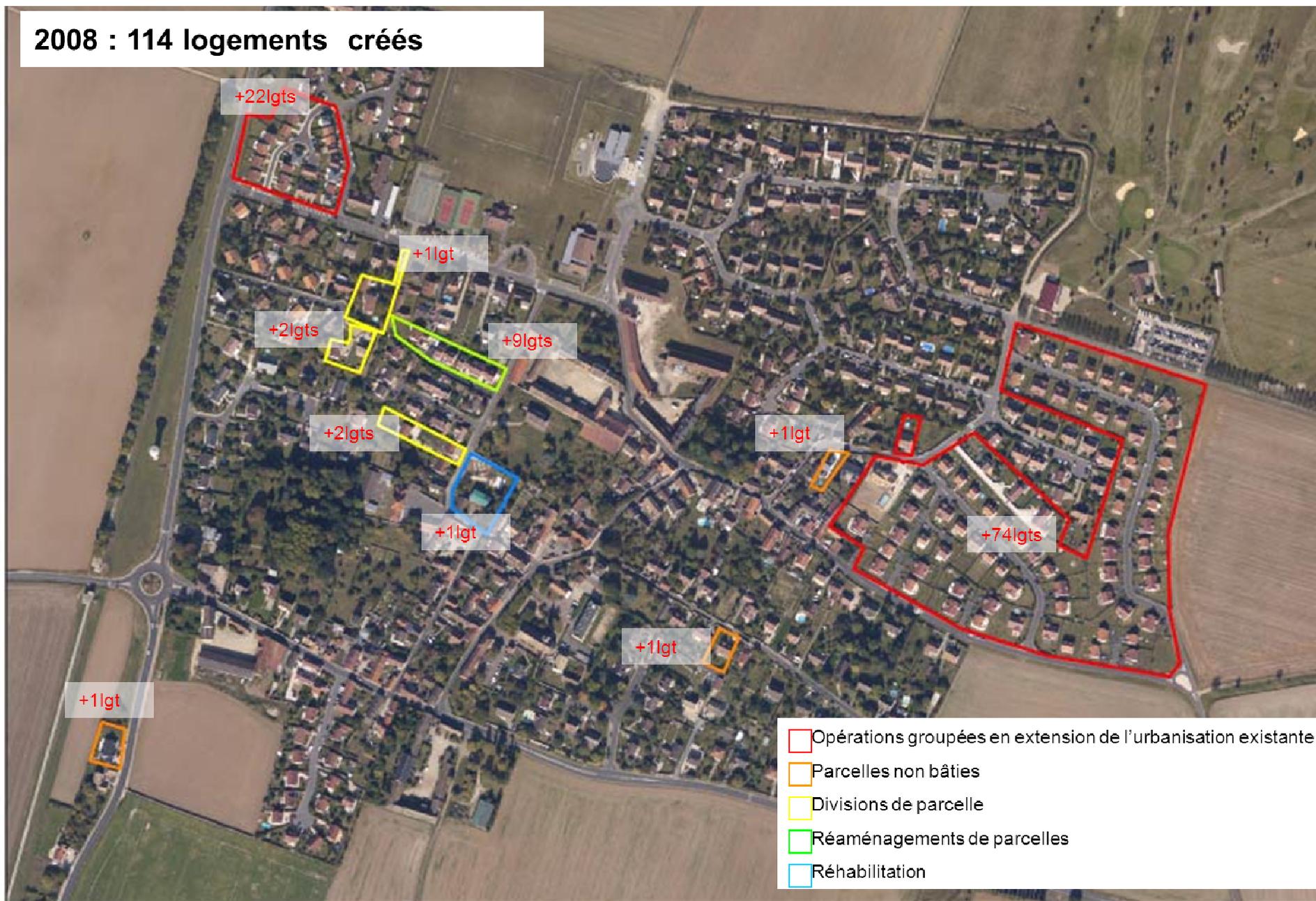


2ème partie : Analyse des potentiels de construction

Méthode d'approche : Une analyse rétrospective par commune de la construction 1999-2008

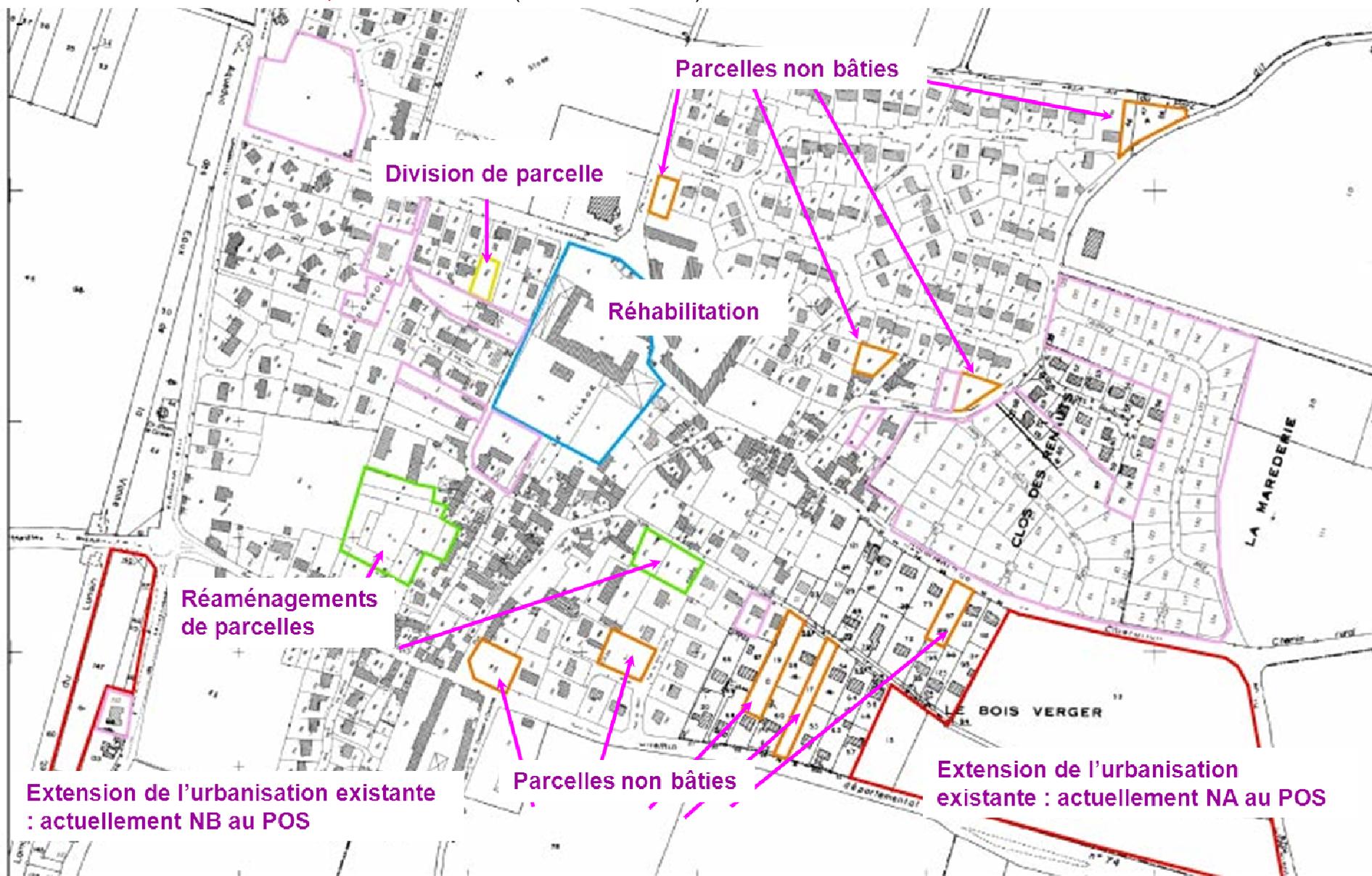
2008 : 114 logements créés



2ème partie : Analyse des potentiels de construction

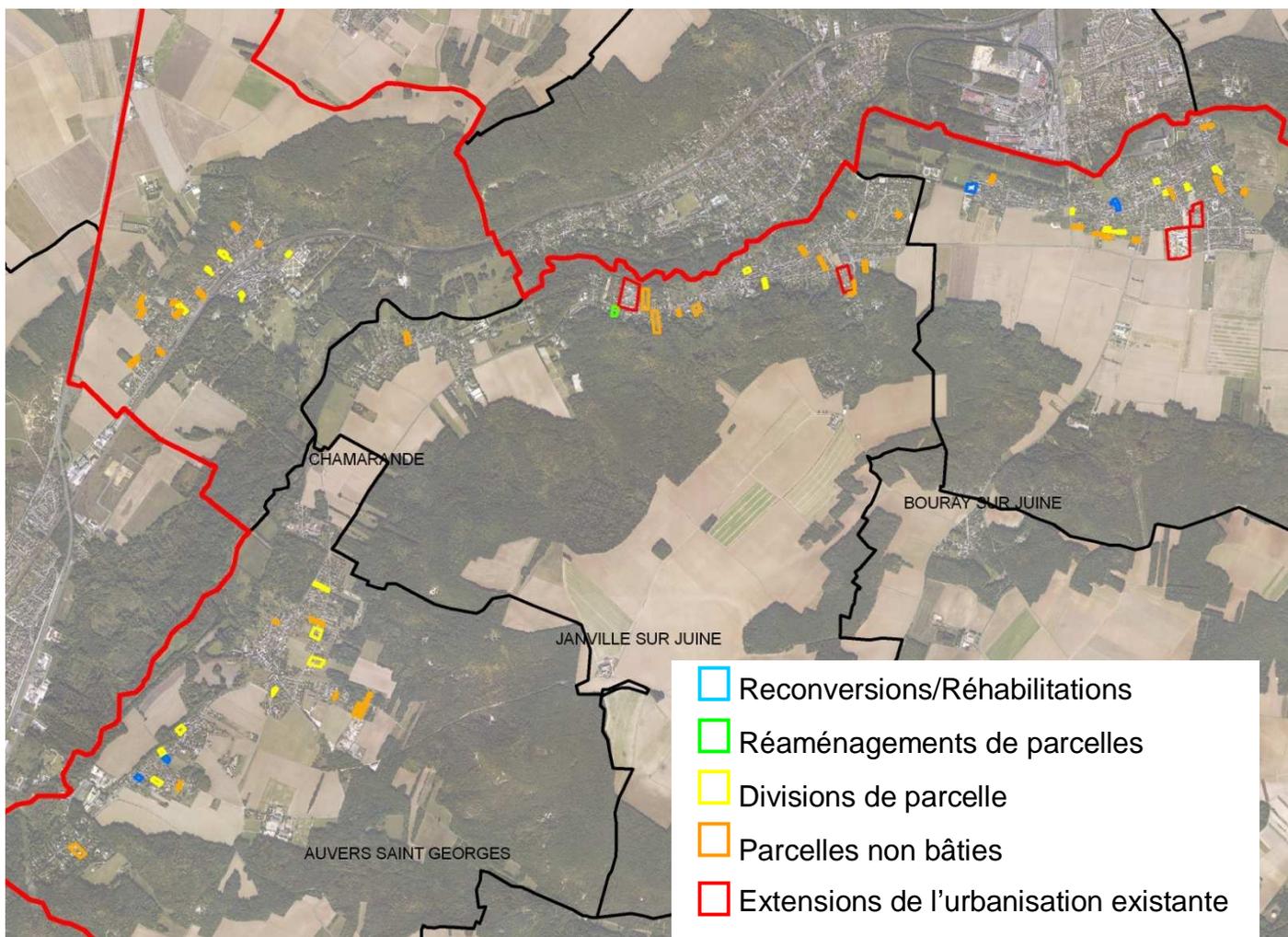
Méthode d'approche : Identification de potentiels à questionner

- en s'intéressant en priorité au **potentiel offert dans l'urbain existant** (analyse cadastrale, POS/PLU, vue aérienne, visites terrain)
- au regard du **projet de Charte** : secteurs d'intérêt écologique, d'intérêt paysager, périmètres de protection sites et monuments
- en **lien avec les communes, le PNR et l'EPF** (ateliers de travail)



2ème partie : Analyse des potentiels de construction

5 ateliers de travail par grands secteurs : l'exemple du secteur Nord Ouest



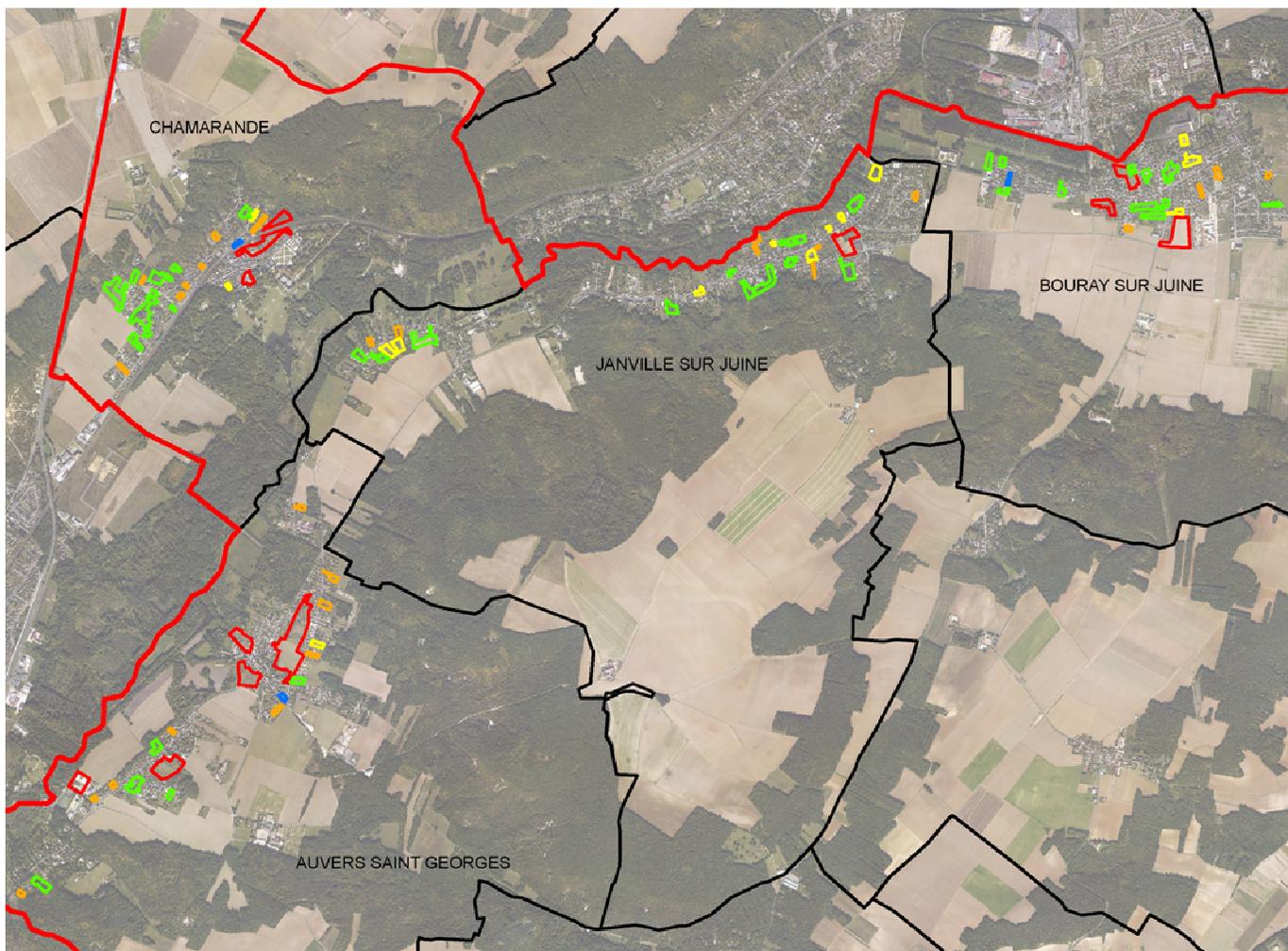
Les constructions depuis 1999 :

- Une part importante de constructions réalisées en diffus sur parcelles non bâties → 43 lgts, 1250 m² pour 1 lgt
- Des divisions de parcelles fréquentes mais sur de petites surfaces → 32 logts, 850 m² pour 1 lgt
- Absence d'opération en réaménagements fonciers
- Des réhabilitations difficiles à appréhender
- 4 zones NA/AU mobilisées représentant 7 ha et 54 lgts → 1270 m² pour 1 lgt

	Surface communale ha	MOS URBAIN 1999 ha	MOS URBAIN 2003 ha	Dvt urbain ha	Pop 1999	Pop 2005	Logts 99	Logts 2005	Constr Logts 1999-2005
Auvers-Saint-Georges	1271	101	102	2	1059	1151	426	451	27
Chamarande	577	87	88	0	1016	1066	409	425	24
Janville-sur-Juine	1063	134	136	2	1788	1848	771	811	51
Bouray-sur-Juine	723	94	95	1	1867	1927	768	799	30
TOTAL	3634	416	422	6	5730	5992	2374	2486	132

2ème partie : Analyse des potentiels de construction

5 ateliers de travail par grands secteurs : l'exemple du secteur Nord Ouest



Les potentiels 2008 à questionner/valider **collectivement**:

- 92 sites
- 36 réaménagements : 140 100 m²,
- 14 divisions de parcelles : 30 700 m²,
- 27 parcelles non bâties : 33 400 m²,
- 3 réhabilitations : 3 700 m²,
- 12 zones NA ou AU : 178 400 m²

→ 207 900 m² hors zones NA ou AU = un potentiel théorique de 270 lgts minimum

-  Reconversions/Réhabilitations
-  Réaménagements de parcelles
-  Divisions de parcelle
-  Parcelles non bâties
-  Extensions de l'urbanisation existante

2ème partie : Analyse des potentiels de construction

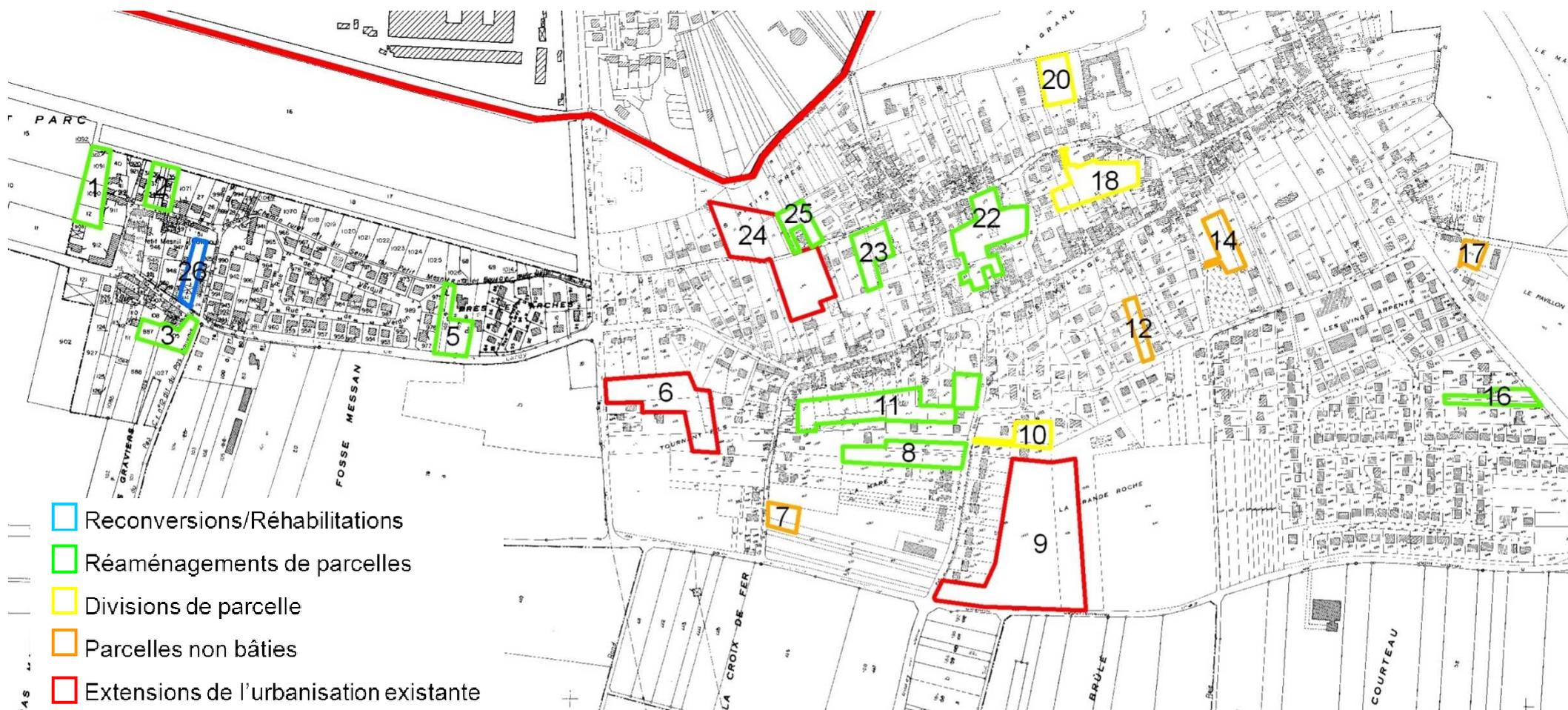
5 ateliers de travail par grands secteurs : potentiels 2008 à questionner/valider **collectivement**

Bouray-sur-Juine :

10 sites en réaménagement foncier (32 200 m²)

3 divisions de parcelles (8 000 m²)

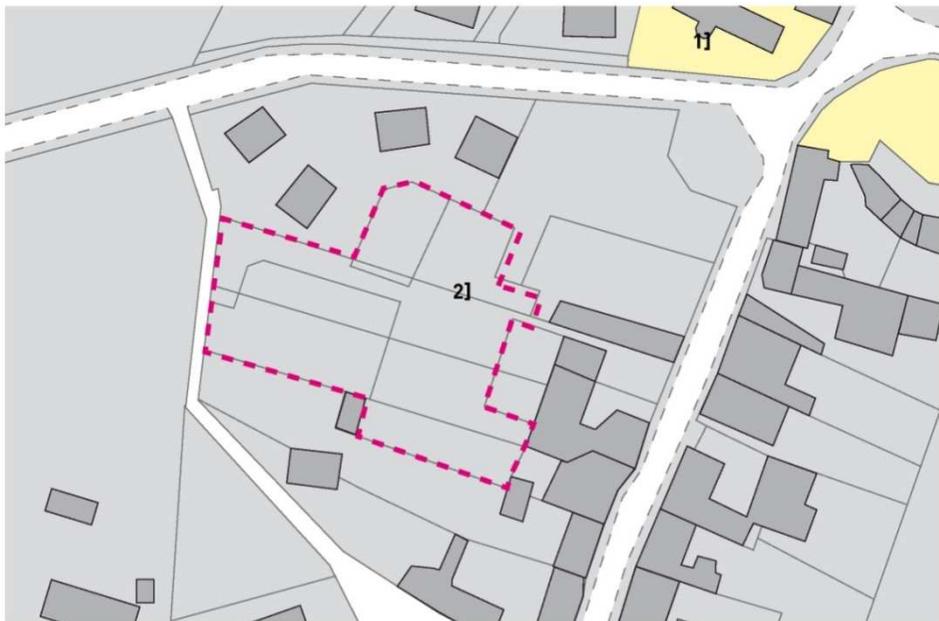
2 zones NA/AU bien situées



2ème partie : Analyse des potentiels de construction

5 ateliers de travail par grands secteurs :

Un travail de pédagogie à travers des présentations d'opérations



Réaménagements fonciers

Exemple d'opération en cœur de village à Auffargis (78)

- Création de voirie
- Remembrement parcellaire
- Maîtrise d'ouvrage : Ville + Promoteur
- Partenariat avec le propriétaire
- Assiette foncière 2440 m²
- 15 lgts **61,5 lgts par ha**



2ème partie : Analyse des potentiels de construction

5 ateliers de travail par grands secteurs :

Un travail de pédagogie à travers des présentations d'opérations



Réaménagements fonciers

Exemple d'opération en cœur d'îlot au Mesnil Saint Denis (78)

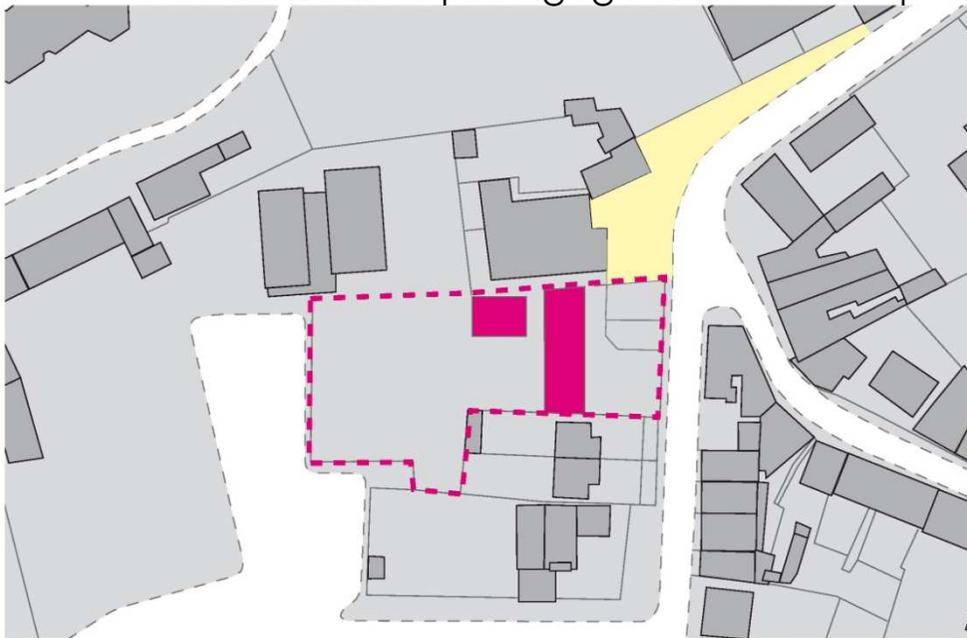
- Lien entre pavillonnaire et centre-bourg
- Désenclavement par création de voie nouvelle
- Exploitation de foncier disponible pour limiter l'étalement urbain
- Maîtrise d'ouvrage : Ville + bailleur social
- Assiette foncière 4 000 m² **87 lgts par ha**



2ème partie : Analyse des potentiels de construction

5 ateliers de travail par grands secteurs :

Un travail de pédagogie à travers des présentations d'opérations



Divisions de parcelles

Exemple d'opération en cœur de bourg à Saint Rémy lès Chevreuse (78)

- Optimisation de l'arrière de parcelle non construit
- Densification par de nouvelles formes urbaines
- Maîtrise d'ouvrage : SCI
- Assiette foncière 1 800 m² **105 lgts / ha**
- 19 lgts + locaux commerciaux





Les missions urbanisme du Parc

Suivi des documents d'urbanisme
(SDRIF, SCOT, PLU, CC)

**Accompagnement des communes
pour l'élaboration des documents
d'urbanisme (aux différentes étapes)**

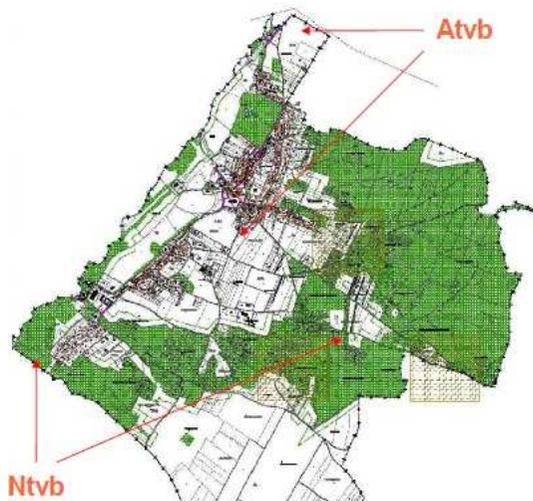
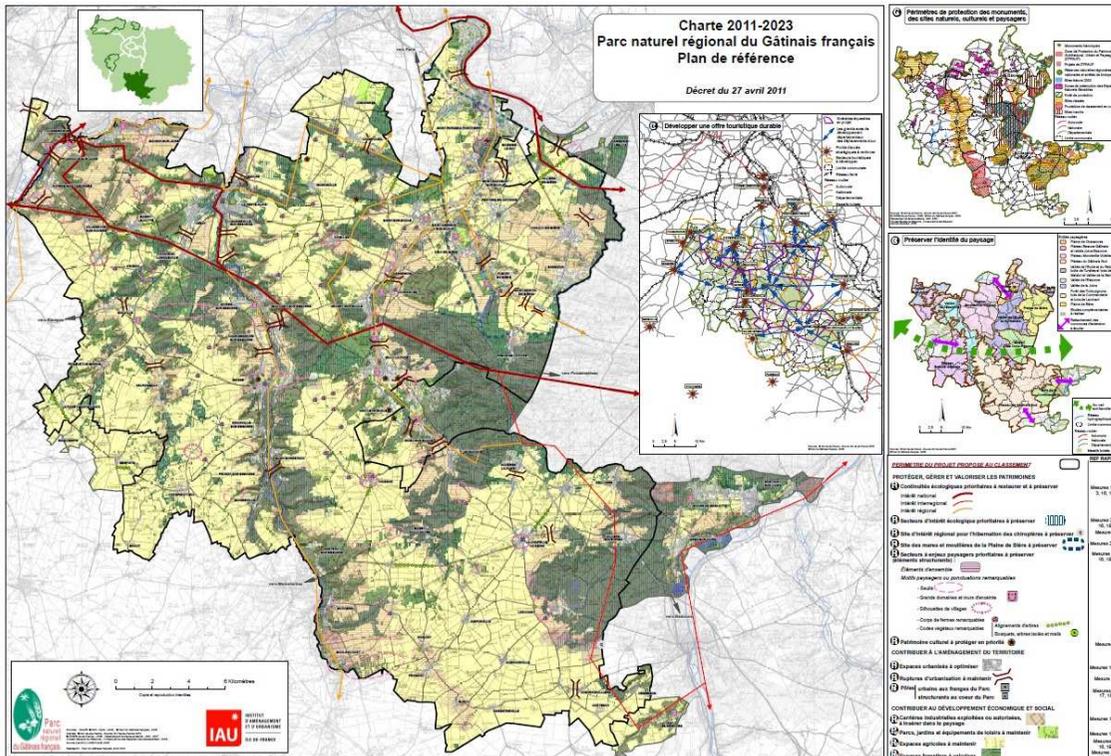
**Elaboration de documents
d'aide à la décision** : atlas,
guides méthodologiques,
Porter à connaissance Parc,
repérage foncier...

**Accompagnement pré-
opérationnel** : *requalification des
cœurs de bourg, optimisation tissu
urbain existant, « éco-quartiers
ruraux »...*

Sensibilisation à l'urbanisme durable :
*voyages d'études, conférences, ateliers
participatifs...*



Accompagnement des PLU



→ Le Parc est **personne publique associée** dans le cadre de l'élaboration des SCOT, PLU et CC :
élaboration d'un Porter à connaissance Parc, participation aux réunions, avis sur documents arrêtés

→ Plus généralement le Parc apporte une **assistance technique** aux communes, niveau de participation très variable selon les contextes

- Conseil amont préalable à la mise en révision du DU
- Tour de village
- Aide pour l'élaboration du CDC et du BE (partenariat avec DDT et CAUE)
- Participations aux réunions de travail
- Formulation de recommandations réglementaires

[...]





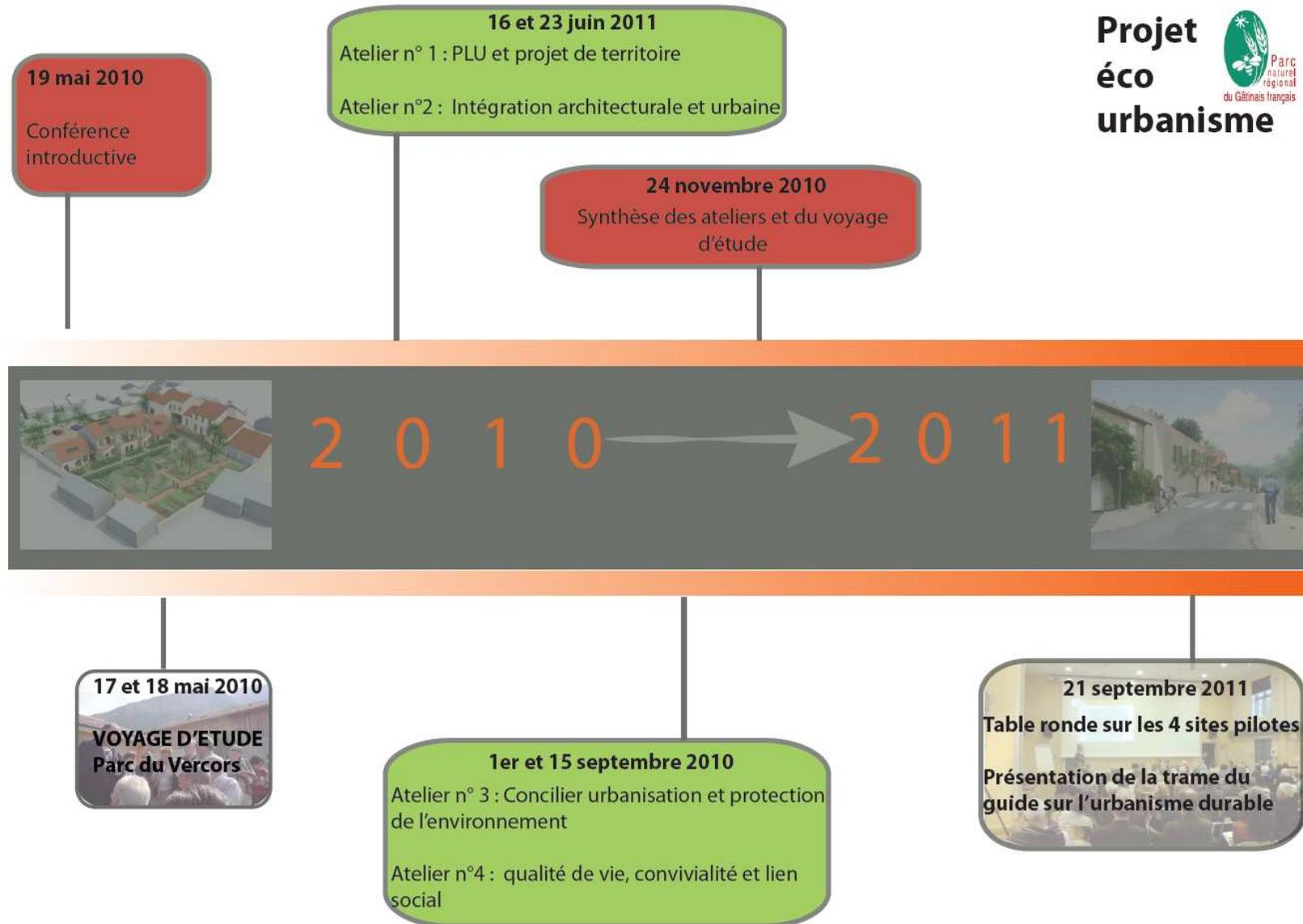
Aide à la décision

- Porter à connaissance du Parc : exemple
- Atlas : zoom sur atlas pluri communaux en cours d'élaboration
- Etude de la densité des espaces bâtis sur le territoire du Parc



Sensibilisation à l'urbanisme durable

Projet
éco
urbanisme





Sensibilisation à l'urbanisme durable

→ Plaqueette sur l'urbanisme durable

URBANISME DURABLE tout le monde peut agir et y trouver des avantages

- En tant qu'ÉLU vous pouvez :**
 - Conforter la qualité du cadre de vie des habitants
 - Assurer la pérennité des milieux naturels et des paysages.
 - Limiter l'impact environnemental de la commune.
 - Permettre à la commune de s'inscrire dans la modernité tout en respectant l'identité du territoire.
 - Gérer l'espace de façon cohérente pour les générations futures.
 - Permettre aux jeunes de rester ou de s'installer et d'investir la commune.
 - Répondre à des besoins ou nouvelles exigences des habitants, notamment en terme d'environnement.
 - Renforcer la qualité de vie et le bien-être ensemble.
 - Faire des économies d'échelle et de gestion en optimisant l'utilisation des équipements publics.
- Des outils et des partenaires à votre disposition**
 - **Faire le diagnostic de l'espace :** Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) / l'échelle d'un ensemble de communes. Il s'agit de coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat, d'installations collectives, des déplacements, des bois sur la base d'un projet d'aménagement et de développement durable partagé (PADD).
 - **Faire local d'urbanisme (PLU) :** Il s'agit à la fois d'un document de projet, de programmation et réglementaire. Son élaboration est le point de départ de la stratégie locale d'aménagement à travers l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). La réflexion sur le foncier est primordiale et le code de l'urbanisme met à disposition des communes un grand nombre d'outils mobilisables dans le cadre de projets d'urbanisme durable.
 - **Faire des opérations exemplaires :** Il s'agit de respecter, optimiser les espaces déjà urbanisés et garantir une gestion économique d'espace, assurer l'équité paysagère des constructions, maintenir les espaces agricoles et forestiers...
 - S'entourer de partenaires ressources : Parc, Conseil en Architecture Urbaine et Environnement (CAUE), Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDAE), Service Départemental de l'Architecture et de l'Urbanisme (SDAU), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Habitatement Public Foncier de France (HPF), Conseil Régional, Conseil Général...

Mettre en pratique l'URBANISME DURABLE



L'urbanisme durable dans le Parc naturel régional du Gâtinais français
Territoire à dominante rurale, le Parc est reconnu tant pour sa qualité et sa diversité des paysages que le composent (plateaux, vallées, coteaux boisés...) que pour ses milieux naturels typiques (plâtrières gréseuses, pelouses calciques, landes, marais et bœufières...).

La qualité des paysages boisés est un enjeu central C'est pourquoi le Parc, au côté des communes, s'est engagé depuis sa création à préserver notre qualité de vie tout en répondant aux enjeux actuels en matière de développement durable par une approche globale et innovante dans le domaine de l'urbanisme. Pour cela, il met en place des actions et des outils destinés à accompagner les élus dans leurs choix d'urbanisme (chartes paysagères, atlas communaux, conférences, ateliers de concertation, etc.).

Enfin, en lançant le projet de loi d'urbanisme à la Parc souhaite d'une part, sensibiliser les acteurs du territoire à l'urbanisme durable et d'autre part, accompagner la mise en place de démarches qui s'appuient sur les caractéristiques propres au territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français, afin qu'elles ne soient pas en rupture avec son identité et son histoire.

Faire de l'urbanisme durable dans nos communes pour

- Protéger la biodiversité, préserver et conforter les écosystèmes écologiques
- Pérenniser les activités agricoles et forestières en limitant le morcellement de ces espaces et l'étalement urbain
- S'adapter aux contraintes énergétiques et climatiques
- Conforter la vitalité de nos bourgs et villages
- Réduire les déplacements automobiles
- Proposer une offre de logements diversifiée et de qualité

L'URBANISME DURABLE - VRAI DU FAUX ?

« Ce n'est pas une maison, un lotissement ou une zone d'activités approuvées sur notre commune qui va appauvrir l'étalement urbain. » Vrai Faux	« Nous n'arrivons pas à garder nos jeunes dans nos communes... » Vrai Faux	« Il existe une demande pour un nouvel habitat... » Vrai Faux	« Il suffit d'appliquer un des nombreux labels ou démarches proposés : Haute Qualité Environnementale (HQE), Bâtiment Basé Consommation (BBC), AEE (Approche Environnementale de l'Écoconstruction)... » Vrai Faux
« Nous pouvons constater que l'augmentation des projets de construction (habitat, infrastructures...) sur les 3000 communes françaises entraîne un phénomène important d'étalement urbain qui se manifeste par une consommation des sols de façon démesurée. Nous devons être vigilants, car tous les 10 ans, c'est équivalent de la superficie d'un département français qui est irrémédiablement consommée ou détruite des surfaces agricoles nécessaires à l'alimentation, de nos paysages et des continuités écologiques. » Vrai Faux	« Un phénomène de division de terrain difficile à maîtriser existe sur notre territoire... » Vrai Faux	« La localisation du logement a priori détermine les équipements scolaires et des commerces devant un ordre de priorité important pour une maison de ménage. » Vrai Faux	« Des solutions peuvent être trouvées à l'échelle d'un ensemble de communes... » Vrai Faux
« Ça concerne surtout les grandes agglomérations... » Vrai Faux	« Les premières réalisations en matière d'urbanisme durable, les plus médiatisées se situent majoritairement dans des grandes villes et les agglomérations de taille importante. Même si les communes sont différentes de ce que nos communes rurales, l'effort en matière d'urbanisme durable doit être collectif et partagé. Des initiatives concrètes existent dans les grandes métropoles, tout le monde est concerné, chacun son rôle. D'autant plus qu'il existe des exemples réussis d'urbanisme durable en milieu rural... » Vrai Faux	« L'urbanisme durable ça coûte trop cher... » Vrai Faux	« Le PLU n'est pas un document qui est un bon point de départ pour mettre en oeuvre une politique d'urbanisme durable... » Vrai Faux
« Une commune doit forcément s'étendre pour maintenir sa vitalité... » Vrai Faux	« Il faut toujours acheter une maison comme on achète une voiture (par exemple sur catalogue), pour conséquence une diminution de la qualité architecturale que nos ancêtres nous ont légués. Même s'il est basé sur la forme de pavillonnaire du début du siècle, il est possible de concevoir une architecture contemporaine en lien avec le territoire (volume, matériaux, couleurs...) De plus, les communes, via leur PLU, ont la possibilité d'influer sur les recommandations qu'il peuvent émettre entre cette partie d'agglomération... » Vrai Faux	« L'ensemble des bâtiments neufs construits à partir de fin janvier 2013 doivent répondre à la norme BBC (Bâtiment Basé Consommation)... » Vrai Faux	« Il est nécessaire d'associer la population... » Vrai Faux
« Il n'est pas d'habitant vous pouvez : - Bénéficier d'un village où il fait bon vivre. - Limiter vos déplacements et gagner en temps libre. - Vivre dans un habitat sain. - Vivre dans un environnement protégé et d'un cadre privilégié. - S'inscrire dans une démarche d'écocitoyen en limitant son impact sur l'environnement. - Réduire les dépenses liées à l'habitat et aux déplacements. - Faire des choix économiques rentables à long terme.	« Le climat change, l'évolution des modes de vie, et plus particulièrement des modes d'habiter a entraîné un étalement urbain important et la domination progressive de l'habitat individuel. Les phénomènes participent à la réduction des terres agricoles, à la dégradation des paysages, à l'érosion de la biodiversité, à l'imperméabilisation des sols qui aggrave les risques de ruissellement.	« Il n'est pas de recette toute faite à appliquer. Chaque lieu est unique et possède ses particularités. Il convient d'être attentif à l'usage de créer un aménagement. Dans tous les cas il faut faire valoir le gain de la loi et adapter les réponses à chaque commune. » Vrai Faux	« Il est nécessaire d'associer la population... » Vrai Faux

En tant qu'HABITANT vous pouvez :
- Bénéficier d'un village où il fait bon vivre.
- Limiter vos déplacements et gagner en temps libre.
- Vivre dans un habitat sain.
- Vivre dans un environnement protégé et d'un cadre privilégié.
- S'inscrire dans une démarche d'écocitoyen en limitant son impact sur l'environnement.
- Réduire les dépenses liées à l'habitat et aux déplacements.
- Faire des choix économiques rentables à long terme.

CONTACTS PARC
Román Bon, Responsable du Pôle Urbanisme et Architecture
r.bon@parc-gatinais-français.fr
Jean Ferbach, Chargé de mission Urbanisme
j.ferbach@parc-gatinais-français.fr

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS
12 rue de la Vallée, 91300 Beaugency
Tel. : 01 64 98 23 93 Fax : 01 64 98 21 90
www.parc-gatinais-français.fr

→ Recueil d'expériences d'opérations d'urbanisme durable en milieu rural

Recueil d'expériences URBANISME DURABLE

COMMUNE DE BEYNAT (19)

« se fonder dans le paysage »

CONTEXTE
- Localisation : à 20 km à l'est de Brive-la-Gaillarde
- Population : 1217 habitants
- Parc de logements : 92,5 % de maisons individuelles
80 % des résidences principales construites avant 1947

OBJECTIFS
- Accueillir de nouveaux habitants
- Conforter les commerces et services présents en centre bourg
- Préserver la qualité du cadre de vie dans la commune
- Protéger et pérenniser les espaces agricoles

EN BREF
Superficie du terrain : 1,7 ha
Programme : 35 logements dont 24 logements collectifs (répartis en 4 maisons de bourg) et 11 maisons individuelles
Maîtrise d'ouvrage : promoteur privé « ICCV Les Gardiens »

Recueil d'expériences URBANISME DURABLE

COMMUNE DE MIRBEL-LANCHÂTRE (48)

« 10 ans déjà... »

CONTEXTE
- Localisation : à 30 km au sud de Grenoble, dans le Parc naturel régional du Vercors
- Population : 323 habitants
- Parc de logements : 74,6 % de maisons individuelles
70 % des résidences principales construites après 1975

OBJECTIFS
- Réguler la forte demande en logements sur la commune
- Maîtriser le phénomène d'extension pavillonnaire
- Rechercher une compacité de la forme urbaine
- Proposer une offre de commerces et services
- Prendre en compte l'environnement et le grand paysage

EN BREF
Superficie du terrain : 1 ha dont 7000 m² pour le lotissement communal et 3000m² de réserve foncière
Programme : 12 lots d'habitation dont 8 logements sociaux et 5 locaux d'activités
Maîtrise d'ouvrage : commune de Mirbel-Lanchâtre

Recueil d'expériences URBANISME DURABLE

COMMUNE DE LA RIVIÈRE (48)

« optimiser le tissu urbain existant »

CONTEXTE
- Localisation : à 30 km au nord-ouest de Grenoble, dans le Parc naturel régional du Vercors
- Population : 540 habitants
- Parc de logements : 97,4 % de maisons individuelles
50 % des résidences principales construites avant 1949

OBJECTIFS
- Créer une offre nouvelle de commerces et de services
- Limiter le phénomène d'extension pavillonnaire
- Maîtriser le développement démographique de la commune
- Développer le potentiel touristique

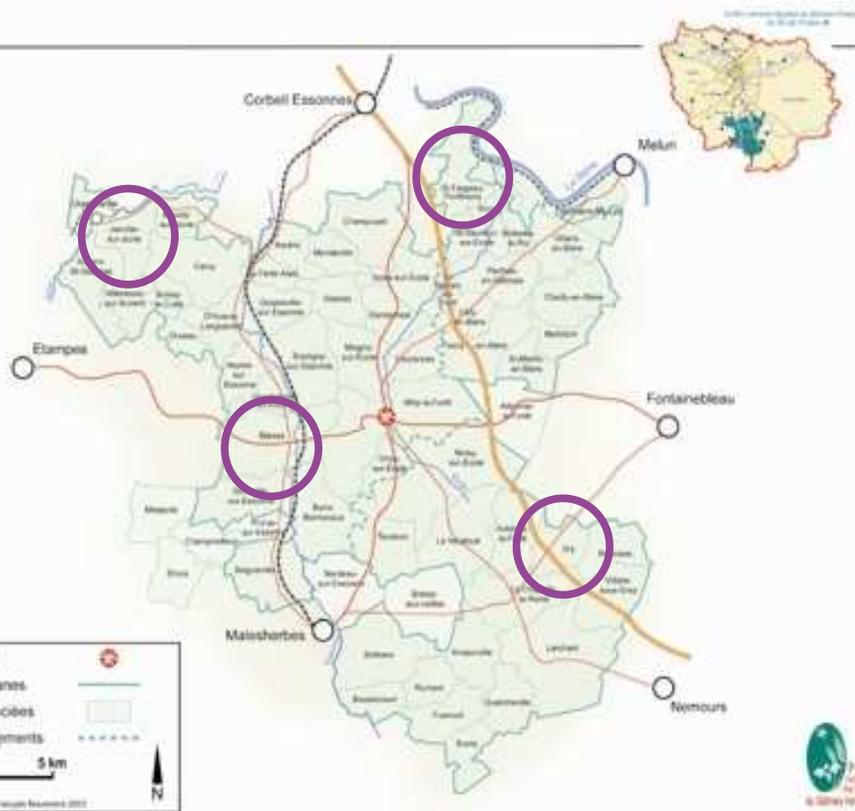
EN BREF
Superficie du terrain : 7800 m²
Programme : 13 logements dont 8 logements sociaux et 2 gîtes communaux (capacité totale d'accueil de 12 places)
Maîtrise d'ouvrage : commune de La Rivière et la Société Coopérative pour l'Habitat (SCH) pour les logements sociaux

Exemples



Accompagnement pré-opérationnel

4 SITES PILOTES POUR TESTER L'URBANISME DURABLE



Diagnostic de site et de bâti

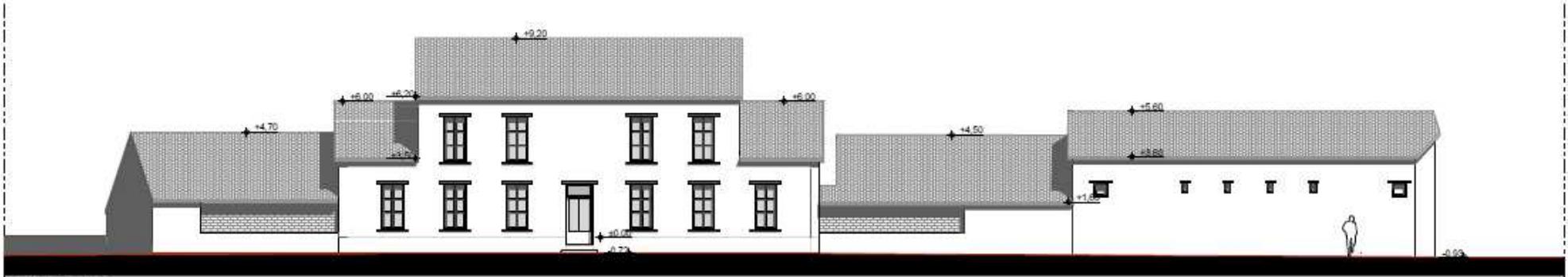
Scénarios d'aménagement

Esquisse pré-opérationnelle de projet





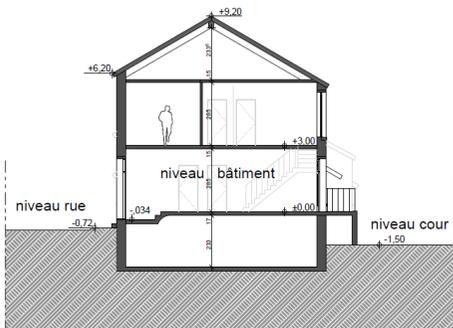
Exemple projet de Maisse



FACADE SUD



FACADE NORD



vue depuis la rue de la République



vue depuis la cour sur l'ancienne gendarmerie



vue depuis la rue de la gendarmerie



vue depuis le carrefour rue de la gendarmerie / rue de la République



Exemple projet de Maisse

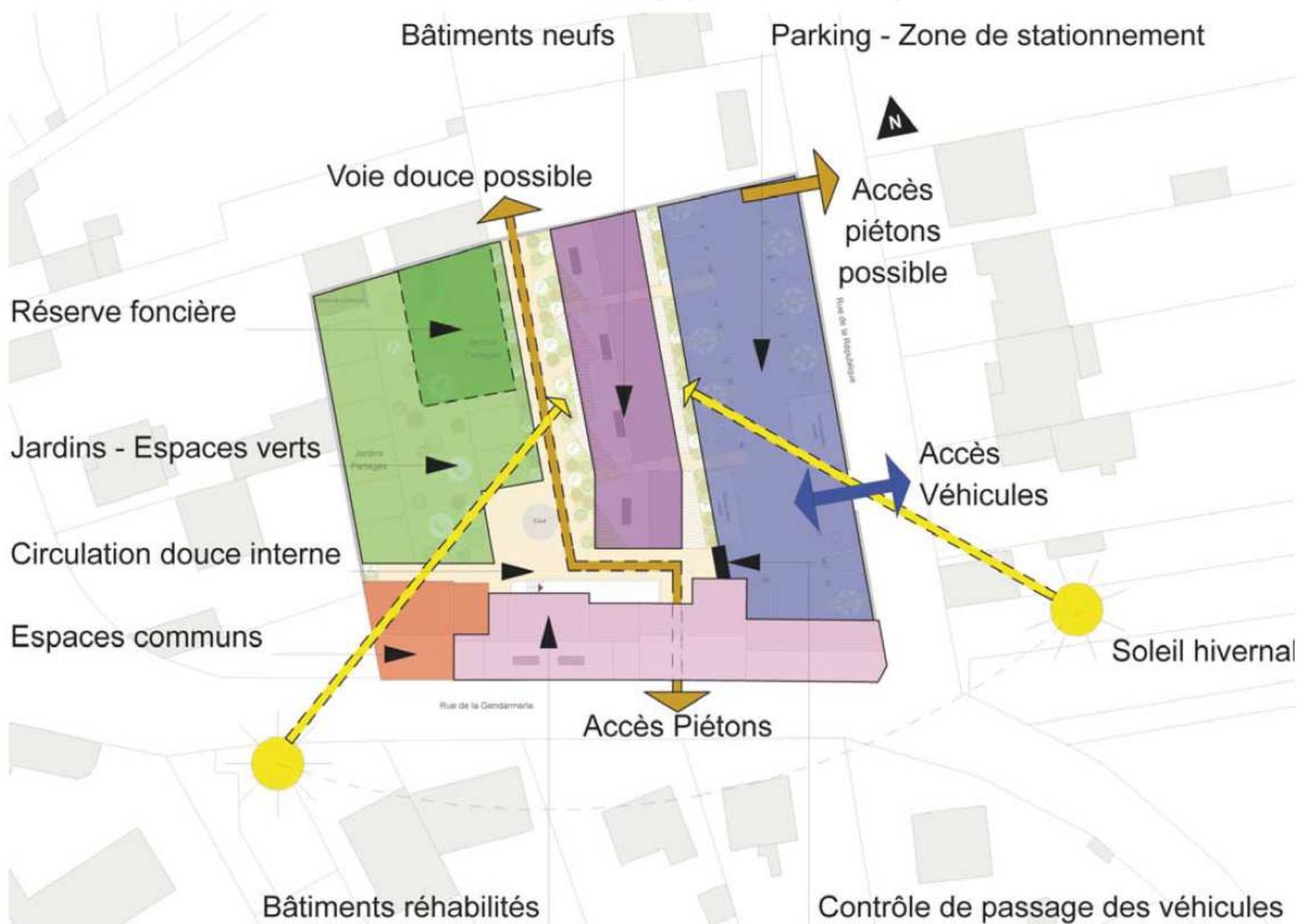
UNE APPROCHE PAR SCENARIOS





Exemple projet de Maïsse

LE PROJET RETENU





Exemple projet de Maisse



Esquisse pré-opérationnelle retenue – les chiffres clés

- Surface de la parcelle : 2 982m²
- Surfaces bâties : 1 357 m²
 - dont réhabilitées : 660 m² (5 logements)
 - dont neuf : 698 m²
- COS : 0,45 / CES : 0,31 (emprise au sol : 926,6m²)
- 12 logements : 5 T2, 6 T3, 1 T4
 - 7 logements en RDC (dont 6 avec terrasse private)
 - 5 logements en R+1
- 1 Local professionnel : 90 m² (SHON)
- Locaux communs : 106 m²
- 20 places de stationnement (dont 3 PMR) + local poubelles 38 m² + parking vélo couvert
- 784 m² d'espaces public à dominante minérale (parking)
- 328,4m² d'espaces semi-perméables (cour)
- 1025 m² d'espaces verts publics donc un compost commun et jardins partagés



Esquisse pré-opérationnelle





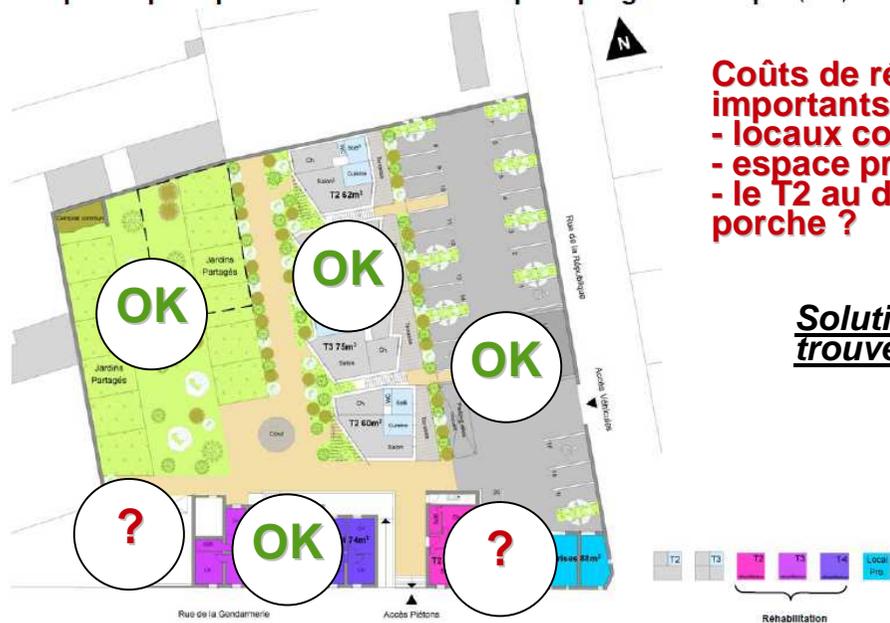
Vers la réalisation...

Travail avec la commune et l'OPH77 sur :

- le montage opérationnel (Bail à réhabilitation + Bail à construction)
- les subventionnements possibles et le montage financier
- la réduction de la charge foncière et le nombre de logement
- la répartition entre locatif social, accession sociale à la propriété ...

Quelle traduction pour la réalisation du projet ?

Esquisse pré-opérationnelle retenue : plan programmatique (RDC)



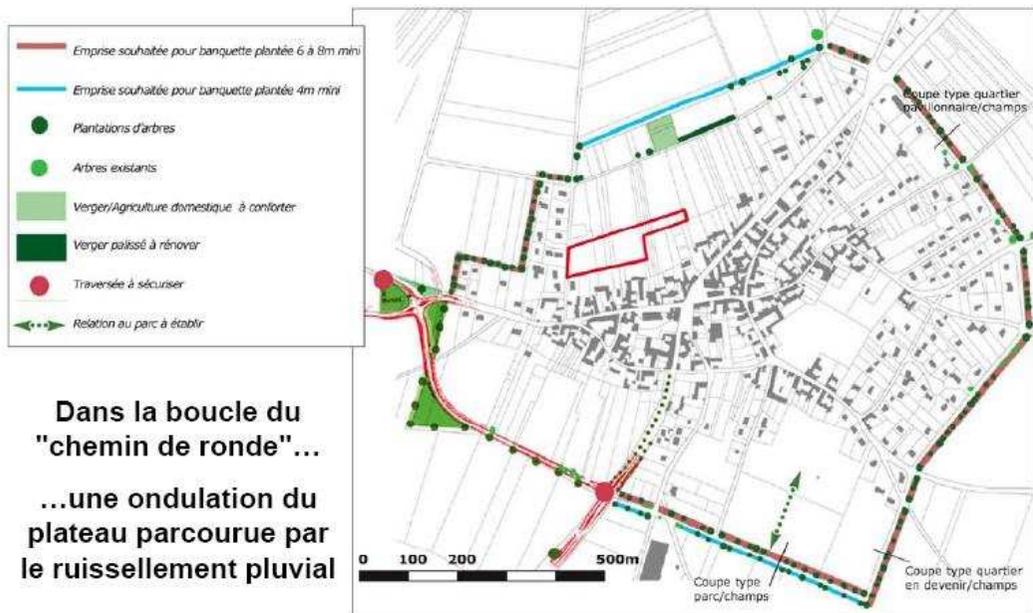
Esquisse pré-opérationnelle retenue : plan programmatique (niveau 1)





Site pilote Ury

Un site d'arrière-centre, adossé à l'enveloppe bâtie du village et ouvert sur le grand paysage (franges agricoles, lisière du massif forestier de Fontainebleau)



Dans la boucle du "chemin de ronde"...
...une ondulation du plateau parcourue par le ruissellement pluvial

Source : Atlas communal d'Ury – Actions / 2007 – A Ciel Ouvert / B. Canard / Kérozène / D. Feuillias

Une silhouette paysagère caractéristique du village à préserver : vue depuis le chemin de ronde retenue par l'observatoire photographique du Parc



Entre vergers, pâtures et jardins



Environ 12 000 m² de terrain nu / 6 ou 7 propriétaires privés



Le projet

Les principes d'aménagement





Le projet

Le plan-masse





Chiffres clés

Esquisse pré-opérationnelle retenue – les chiffres clés

- **Surface de la parcelle** : 18 048 m²
- **Surfaces bâties** : 5 133 m²
- **COS** : 0,29 / **CES** : 0,19 / **emprise au sol** : 3 382 m²

Logements & Locaux

- 42 logements neufs : 15 T2 / 27 T4
- 28 Logements en RDC et 14 au 1^{er} étage
- Locaux annexes de 380 m²
- 57 places de stationnement dont 4 PMR

Espaces publics

- 2 300 m² d'espace public à dominante minérale (parking)
- 3 locaux à poubelles de 38 m²
- 3 120 m² d'espace semi-perméable (cheminements piétonniers)
- 9 244 m² d'espaces verts dont :
 - une parcelle de 341m² réservée pour un bassin d'infiltration de 120 m²
 - 6 compost commun et 39 jardins partagés de 25 m²
 - 2 coulées vertes préexistantes (de 2 633 m² au total) contenant une zone humide de 210 m²



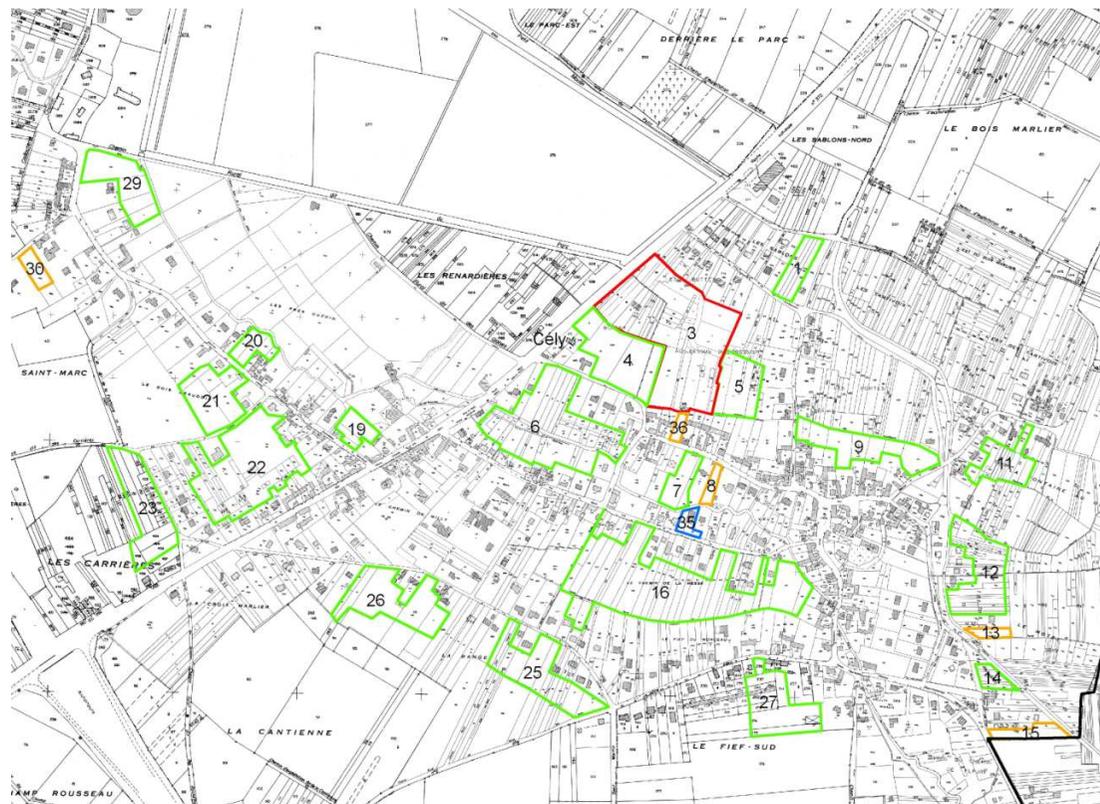
Démarche initiée par la commune de Cély en Bière avec l'OPH 77

Contexte

- Un potentiel foncier important dans le tissu urbain existant
- En parallèle de l'élaboration du PLU
- Une opportunité foncière

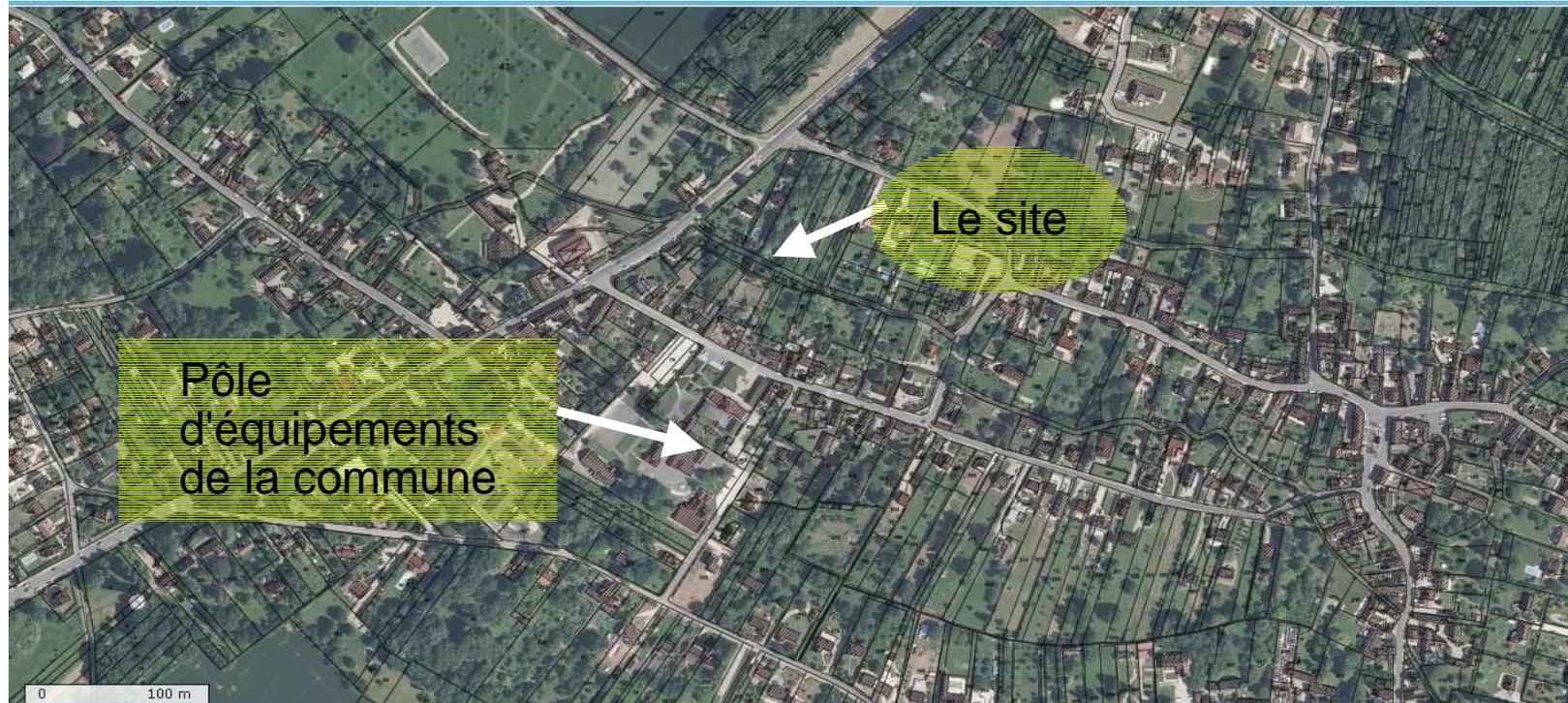
Objectifs

- Diversification du parc de logements (offre sociale et locative pour des jeunes et des personnes âgées)
- Créer un petit pôle de proximité (épicerie ? Boulangerie ?)
- Proposer une offre en locaux professionnels (professions de santé ; professions libérales ?)





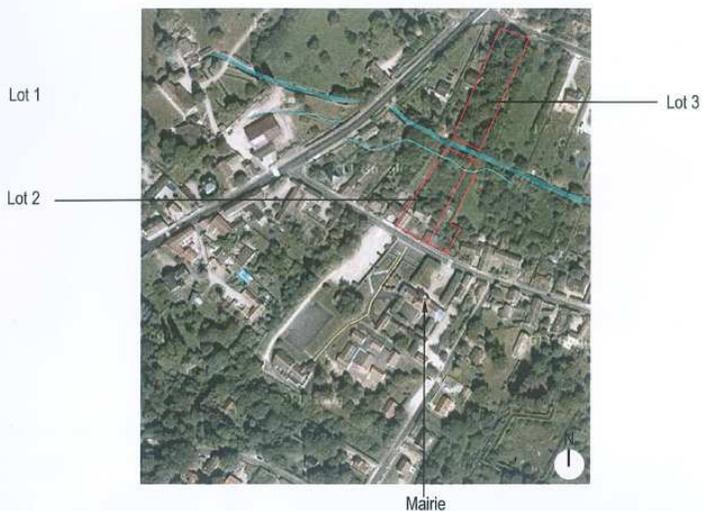
LE SITE : 4 500 m² en centre bourg partiellement bâti





Site et principes de composition

Les parcelles



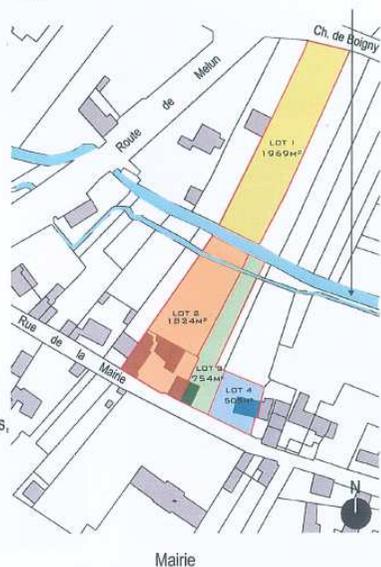
Les lots 1, 2, 3 sont concernés par le projet d'aménagement

Le lot 1 est cerné par un terrain vierge au sud-est, des maisons individuelles au nord-ouest, le chemin de Boigny, voie routière au nord et le ru du Rebais au sud-ouest. Ce cours d'eau sépare les lots 1 et 2.

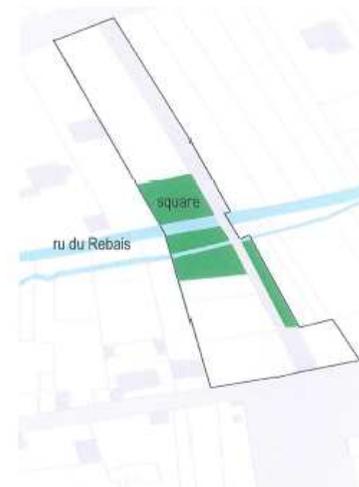
Les lots 2, et 3 sont cernés par le même cours d'eau au nord-est, des pavillons au nord-ouest et sud-est, la rue de la mairie et sa mairie au sud.

Le lot 1 est accessible par le chemin de Boigny, actuellement en sens unique, en direction de la Route de Melun.
Les lots 2 et 3 sont accessibles depuis la Rue de la Mairie.

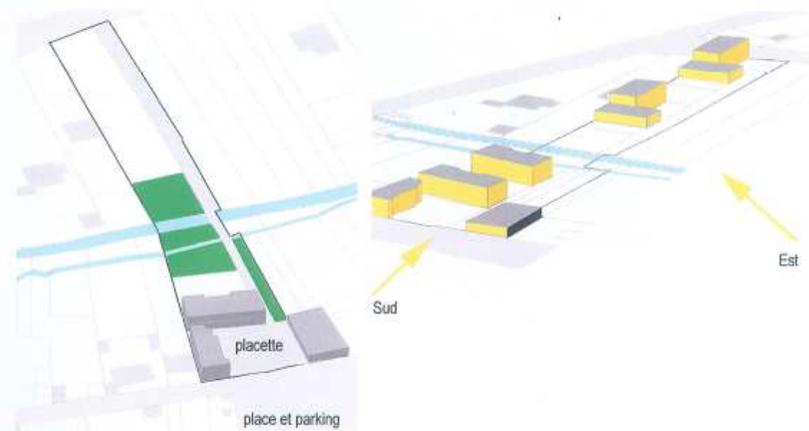
Les parcelles sont longues (entre 75 et 95m) et relativement étroites, (de 15 à 30m). Elles sont orientées Nord-Ouest/Sud-Est.



Créer un cheminement dans la continuité de l'existant qui relie la rue de la Mairie et le chemin de Boigny



Au franchissement du ru du Rebais, un espace vert public type square



De l'autre côté de la rue de la Mairie, organiser le bâti pour proposer une place dans le prolongement de l'espace public existant. Installation de commerces et services

Dessiner le plan masse pour que les logements profitent des meilleures orientations solaires, le sud majoritairement et l'Est.
Organiser le bâti dans le respect de la forme urbaine du village



Etude de capacité et traduction dans le projet de PLU

Extrait étude pré-opérationnelle (maîtrise d'ouvrage OPH 77)



Elaboration d'une OAP dans le PLU

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COMMERCES ET SERVICES

Le projet établi de manière à respecter les différents thèmes pré-cités pourrait se décliner comme suit en terme de nombre de logements et de surfaces : 21 logements + 675m² de commerces et services





ACTUALITES

Accompagnement en cours sur plusieurs communes du territoire, en partenariat avec l'EPFIF (conventions à l'étude) ; projets mixtes habitat / activités ; zones d'activités économiques

Publication prochaine d'un guide sur l'urbanisme durable (extraits)

Gâtinais français

POUR UNE URBANISATION DURABLE DU TERRITOIRE

Guide du Parc naturel régional du Gâtinais français - Édition 2012



GUIDE À DESTINATION DES ÉLUS ET DES PORTEURS DE PROJET

Logement
Environnement
Déplacements

Un territoire où il fait bon vivre pour tous



B Ménager notre espace plutôt que l'aménager

CONSTATS

Chacun peut constater que notre environnement a considérablement évolué depuis plusieurs décennies, notamment les espaces ruraux ou péri-urbains : plus de routes, plus de zones d'activités, plus d'habitations, des entrées de ville où se multiplient enseignes et rond points, etc.

Le phénomène dit d'« étalement urbain » est aujourd'hui décrit : les dernières études sur le sujet ont montré que tous les 7 ans, c'est l'équivalent de la superficie d'un département français qui est irréversiblement urbanisé (410 000 hectares). On consomme donc plus d'espace que prévu alors que les besoins (en logement par exemple) sont limités.

Cette forte consommation d'espace est souvent sous-estimée voire méconnue car elle se fait de façon très diffuse sur l'ensemble du territoire français, mais l'urgence d'agir est bien réelle.

Cette disparition par l'étalement urbain a des conséquences sur :

- les surfaces agricoles nécessaires à notre alimentation qui sont les premières touchées
- les paysages qui se dégradent et se banalisent
- l'imperméabilisation des sols et le ruissellement
- et notre bien être car il nous oblige à plus de déplacements et donc plus de contraintes.



ENJEUX

Face à une consommation d'espace importante et grandissante, il faut « ménager » notre territoire plutôt que l'aménager.

Les questions à se poser :

- ➔ Comment concilier développement du territoire et limitation de consommation d'espace ?
- ➔ Comment respecter les éléments identitaires du territoire dans tout projet d'aménagement ?
- ➔ Comment faire évoluer nos pratiques de mobilité ?

DES EXEMPLES DANS LE PARC

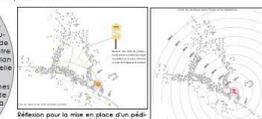
Des modes de transports alternatifs : De plus en plus de personnes s'engagent en carpoolage pour aller travailler ou faire leurs courses par exemple au marché du village voisin. De même, pour la plupart des enfants le matin à l'école, certaines communes mettent en place des Pédibus (ou bus pédestre) avec les parents d'élèves. Les enfants d'un quartier déjeunent à midi, encadrés par des parents. Les groupes d'enfants se forment à des heures déterminées (après de longues heures de formation) à des heures précises et plusieurs "lignes" peuvent desservir la même école.

Une communauté de Communes du Pays de France a créé, avec l'aide financière du Conseil général, un nouveau service de transport pour permettre à ses habitants de faire leurs courses : le Shop Bus. Saint-Fargeau-Ponthierry a créé un transport à la demande qui fonctionne bien. Ces solutions doivent être étudiées dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Déplacements et reliées à l'échelle intercommunale.

Depuis 2009, la communauté de communes du Val d'Essonne propose sur l'ensemble de son territoire, un service de transport à la demande (Véobus).

Le Parc accompagne la commune d'Arnières-sur-Fault dans la mise en place d'un Véobus.

Sélection pour la mise en place d'un pédibus sur la commune de Sully sur Loire dans le cadre de l'Atlas communal établi avec le Parc.





ACTUALITES

Finalisation d'un guide méthodologique d'accompagnement des stratégies foncières
(extraits)





Merci de votre attention